

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022





Crédits photos page de couverture

Inauguration France services, Miramont de Guyenne

Lac de Lauzun

Cinéma plein air, Saint Colomb de Lauzun

Festival des Arts de la rue, Miramont de Guyenne

Pont romain, La Sauvetat du Dropt

Job Dating, Saint Pardoux Isaac

Soirée des entreprises, Roumagne

Festival Les Burgondiales burlesques, Bourgougnague

Conformément à l'article L-5211-39 du Code général des collectivités territoriales, la Communauté de communes du Pays de Lauzun publie un bilan annuel de ses actions et projets menés au cours de l'année civile. Ce document rend compte de l'organisation des services et du développement des actions au regard des engagements politiques.

Sommaire

Le territoirep4

La gouvernancep6

Les instances communautairesp6

Les compétencesp6

Les élus communautairesp7

Les services supportsp8

Administration généralep8

Accueil et standardp8

Communication et informatiquep8

Finances et marchés publicsp9

Ressources humainesp10

Urbanismep11

Aménagement et développement du territoirep12

Développement économiquep12

Agriculturep13

Tourismep14

Habitatp15

Environnementp16

GeMAPIp16

Gestion et collecte des déchetsp16

Prévention et réduction des déchetsp17

Service à la populationp18

Maison de Santé Pluriprofessionnellep18

Équipements sportifsp18

Enfance et Jeunessep19

Culturep19

Voiriep20

France servicesp21

Le territoire

La Communauté de communes du Pays de Lauzun est née le 23 décembre 1993.

Située au Nord du Département Lot-et-Garonne, la Communauté de communes du Pays de Lauzun est au centre d'un réseau de routes principales qui dessert les plus grosses villes de la région : 25 min de Marmande, 30 min de Tonneins, 35 min de Bergerac, 1h d'Agen, 1h20 de Périgueux, 1h30 de Bordeaux et 2h de Toulouse en voiture.

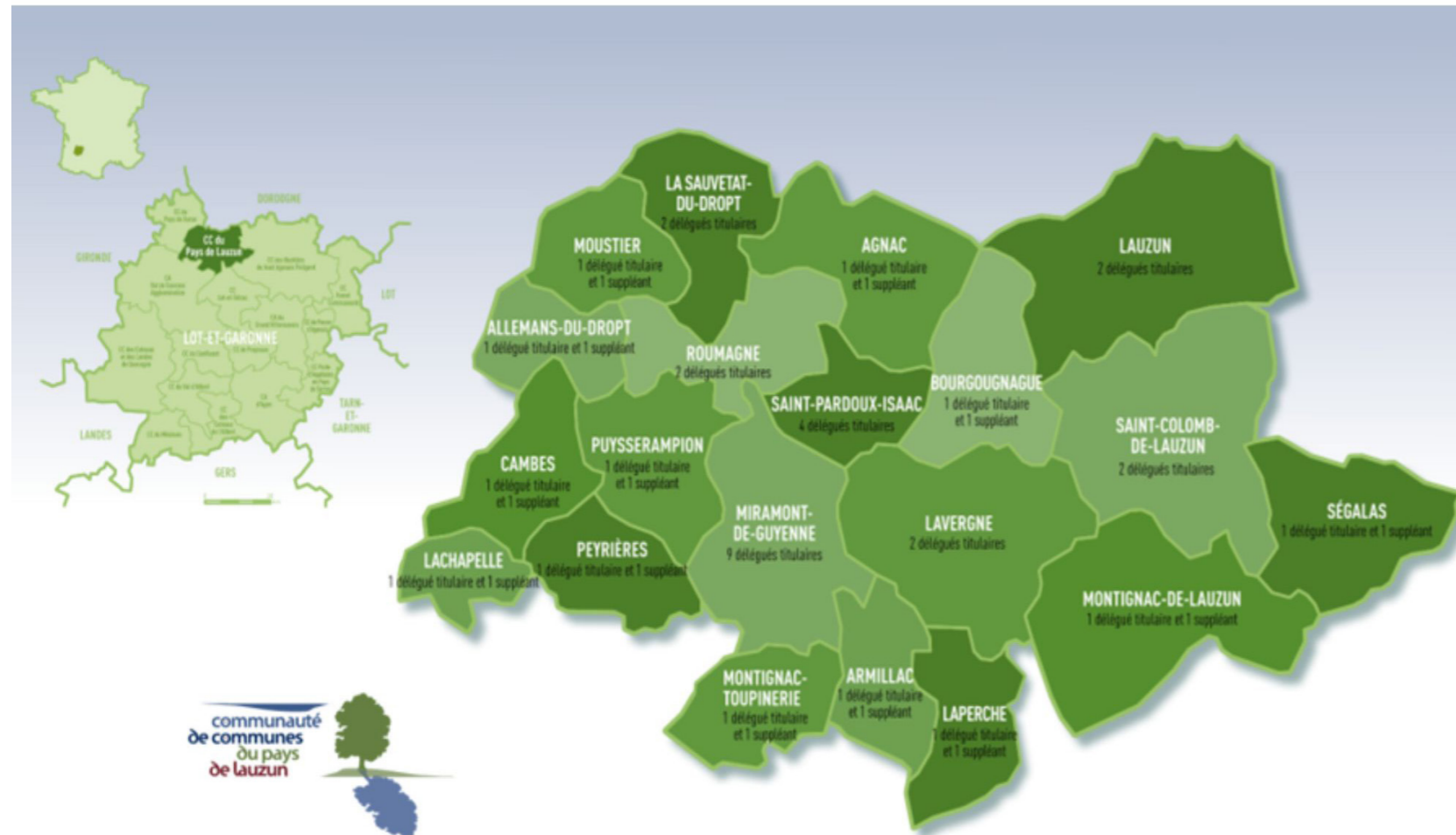
Les richesses du territoire

Le Pays de Lauzun offre un patrimoine touristique intéressant et rempli d'histoire. Entre paysages, monuments historiques et culturels, patrimoine gastronomique, les richesses de ce territoire ne

sont plus à démontrer : plus d'une 30^{aine} d'églises, des lavoirs, des moulins et pigeonniers, le pont roman de La Sauvetat du Dropt/Agnac, le château de Lauzun, les chemins de randonnées, des marchés gourmands et de nombreuses fermes....

De nombreux événements sont organisés sur le territoire et ce, tout au long de l'année. Profitez de la diversité culturelle et artistique de manifestations telles que le Concours de Contes et Nouvelles, les Itinérances culturelles, des spectacles de théâtre, des concerts, du cinéma en plein air... organisés par la Communauté de communes, les communes du territoire ou les associations.

Le territoire en 2022



Photographie : Lac des Graoussettes à Saint-Colomb-de-Lauzun, MAXIME Mathieu, 2019 Médiathèque Tourisme Lot -et-Garonne



Photographie : Allemans du Dropt, Agence Les Conteurs, 2022, Médiathèque Tourisme Lot-et-Garonne

Les communes de l'intercommunalité

Agnac

Lachapelle

Miramont de Guyenne

Puysserampion

Allemans du Dropt

Laperche

Montignac de Lauzun

Roumagne

Armillac

La Sauvetat du Dropt

Montignac Toupinerie

Saint Colomb de Lauzun

Bourgougnague

Lauzun

Moustier

Saint Pardoux Isaac

Cambes

Lavergne

Peyrière

Ségalas

La gouvernance

Les instances communautaires

La Communauté de communes du Pays de Lauzun est régie par différentes instances :

Le **Conseil communautaire**, avec ses 38 conseillers, représente les 20 communes du territoire. Il est l'organe de décision qui définit la politique de la communauté communes. Il vote le budget et les projets proposés par les commissions et le Bureau communautaire. Il gère, par l'adoption de délibérations, les affaires relevant des compétences de la communauté de communes.

Le **Bureau communautaire**, composé du Président, des Vice-Présidents et de l'ensemble des Maires des 20 communes. Il se réunit avant chaque Conseil communautaire.

Le **Bureau restreint** réunit le Président et les Vice-Présidents ayant reçu délégation. Il débat des actions et projets relevant des champs de compétences de la communauté de communes avant leur présentation en Bureau communautaire puis en Conseil communautaire.

Les **commissions thématiques** correspondant au périmètre des délégations des Vice-Présidents. Elles sont composées d'élus communautaires et d'élus des conseils municipaux des communes membres. Elles préparent les dossiers et projets qui sont soumis au Bureau et au Conseil communautaire. Ces commissions émettent des avis consultatifs.

38 conseillers
communautaires

11
conseils
communautaires

158
délibérations

11
bureaux
communautaires

54
réunions des
commissions

Les compétences

La Communauté de communes du Pays de Lauzun prend en charge les compétences communautaires suivantes :

Compétences obligatoires

Aménagement et développement du territoire
Développement économique et touristique
GEMAPI
Aire d'accueil des gens du voyage
Collecte et traitement des déchets
Eau et assainissement

Compétences supplémentaires

Protection et mise en valeur de l'environnement
Habitat
Voirie
Équipements sportifs
Action sociale d'intérêt communautaire
France services

Autres compétences

Aménagement numérique du territoire
Participation à l'installation et au maintien de professionnels de santé
Mobilité
Aides dans les domaines culturel et sportif

Détails des réunions par commissions

2 Voirie
5 Prospective et Politiques contractuelles
9 Finances
6 Sport
2 Habitat et Urbanisme
6 Environnement
6 Economie, Tourisme et Agriculture
8 Culture
10 Recrutement personnel RH

LE BUREAU



Emilien ROSO
Président
Maire d'Allemans-du-Dropt



Claudine EON
1ère Vice-Présidente
Commission Finances
Maire de Moustier



Jean-Pierre BARJOU
3ème Vice-Président
Commission Environnement
Maire de Lauzun



Jean-Marie FARBOS
5ème Vice-Président
Commission Sport-Santé
Adjoint - Mairie Roumagne



Cécile RICHARD
7ème Vice-Président
Commission Culture
adjointe mairie
de Miramont-de-Guyenne



Jean-Marie CONSTANTIN
2ème Vice-Président
Commission Voirie-Espaces Verts
Maire de Bourgnague



Jean-Noël VACQUE
4ème Vice-Président
Commission Economie-Tourisme-
Agriculture
Maire de Miramont-de-Guyenne



Jean-Luc GARDEAU
6ème Vice-Président
Commission Habitat-Urbanisme
-Mobilité
Maire de La Sauvetat-du-Dropt



Jean-Marie LENZI
8ème Vice-Président
Commission Prospective-Politiques
Contractuelles
Maire de Montignac-de-Lauzun

LES CONSEILLERS



Guillaume POULIQUEN
Maire
Agnac



Daniel BAURY
Maire
Armillac



Jean-Claude RAPHALEN
Maire
Cambes



Marie CORBEL
Maire
Lachapelle



Mickaël GUERN
Maire
Laperche



Cyrille SAURON
Adjoint
La Sauvetat-du-Dropt



Jean-Paul TRILLES
Adjoint
Lauzun



Jacques RIEMENSBERGER
Maire
Lavergne



Jean MARBOUTIN
Adjoint
Lavergne



Gianni MENEGHELLO
Conseiller Municipal
Miramont-de-Guyenne



Nora GALLO
Conseillère Municipale
Miramont-de-Guyenne



Luc SAUVE
Adjoint
Miramont-de-Guyenne



Christelle SAINT BAUZEL
Adjointe
Miramont-de-Guyenne



Christophe TRIQUET SABATE
Conseiller Municipal
Miramont-de-Guyenne



Samira TAFTI
Conseillère Municipale
Miramont-de-Guyenne



Jérôme COTTIER
Conseiller Municipal
Miramont-de-Guyenne



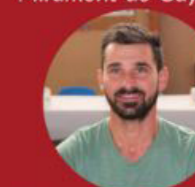
Jean-François BOULAY
Conseiller Municipal
Miramont-de-Guyenne



Guylaine BISSON
Conseillère Municipale
Miramont-de-Guyenne



Claude ETIENNE
Conseiller Municipal
Miramont-de-Guyenne



Christophe VERGNÉ
Maire
Montignac-Toupinerie



Christel PICCOLO
Maire
Peyrière



Christian PENOT
Maire
Puysserampion



Eric TRELLU
Maire
Roumagne



Bernard NAVARRO
Adjoint
Saint-Colomb-de-Lauzun



Marie-José BONADONA
Maire
Saint-Pardoux-Isaac



Pascale DALTO
Adjointe
Saint-Pardoux-Isaac



Laurent BELLOT
Adjoint
Saint-Pardoux-Isaac



Vincent LAFON
Conseiller Municipal
Saint-Pardoux-Isaac



Annick CALLEWAERT
Maire
Ségalas

Les services supports

Afin de gérer et de mettre en œuvre les compétences communautaires, la Communauté de communes du Pays de Lauzun comptait 39 agents en 2022.

La Communauté de communes dispose de plusieurs bâtiments communautaires : la maison communautaire qui abrite l'essentiel des services administratifs, le bureau Finances/RH, la Maison des Saveurs abritant le service Environnement, le local des archives (sous le bureau comptabilité/RH). Depuis juin 2022, le bâtiment communal, situé 28 boulevard Jules Ferry à Miramont, est mis disposition de la Communauté de communes et de ses services : La France services et l'Urbanisme.

Administration générale

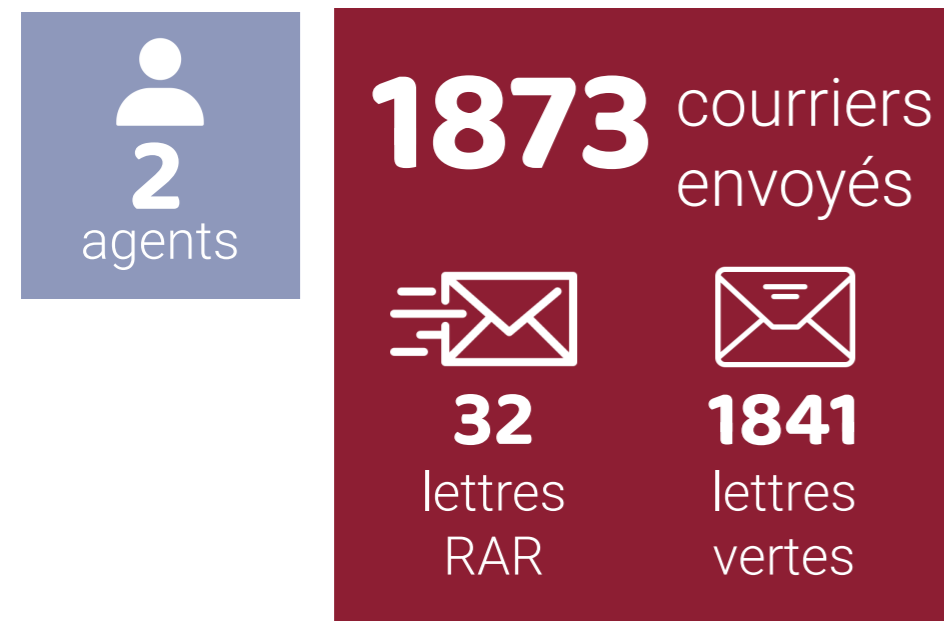
Le service Administration générale a pour mission principale la préparation, l'organisation et le suivi des différentes réunions des instances communautaires. L'accueil du siège social de la Communauté de communes lui est rattaché.

Accueil et standard

Le siège est situé 5 rue Pissebaque à Lauzun.

L'accueil est ouvert au public du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Les agents sont chargés des appels téléphoniques, de l'accueil du public et de la gestion du courrier. Le prêt du matériel communautaire pour les associations est également géré par les agents d'accueil depuis octobre 2022.



Communication et informatique

Le service Communication garantit la diffusion de l'information et des programmes d'animations aux différents publics : élus, acteurs économiques, associations, habitants, touristes... Pour ce faire, elle possède et utilise plusieurs canaux et supports de diffusion web et print :

- un site Internet en cours de refonte depuis décembre 2022;
- des réseaux sociaux : LinkedIn, Instagram et Facebook;
- un bulletin communautaire;
- une newsletter.

Depuis le 31 mars 2021, les réunions de Conseil communautaire sont suivies en live sur Facebook.

Le service communication diffuse auprès des communes de la communauté de communes les informations, actions et événements importants afin que ces dernières les partagent à leurs administrés. Les visuels et affiches utilisés sont tous créés en interne.

Depuis juillet 2022, l'agent en charge de la communication est également référent informatique en interne. Il intervient sur les problèmes et besoins en informatique et numérique en interne et fait le lien avec les services externes techniques d'entretien informatique et réseaux.



Finances et marchés publics

Fiscalité directe locale

Le service Finances élabore les documents budgétaires et comptables, contrôle l'exécution des budgets, suit la trésorerie et assure la réalisation des emprunts.

La Communauté de communes du Pays de Lauzun gère un budget principal et 2 budgets annexes assujettis à la TVA : ZAC ST PARDOUX ISAAC et PRESTATIONS AUX COMMUNES CCPL.

Le service des marchés publics, organise et suit l'exécution des marchés.

Les principales recettes générées par la collectivité sont la fiscalité et les dotations.

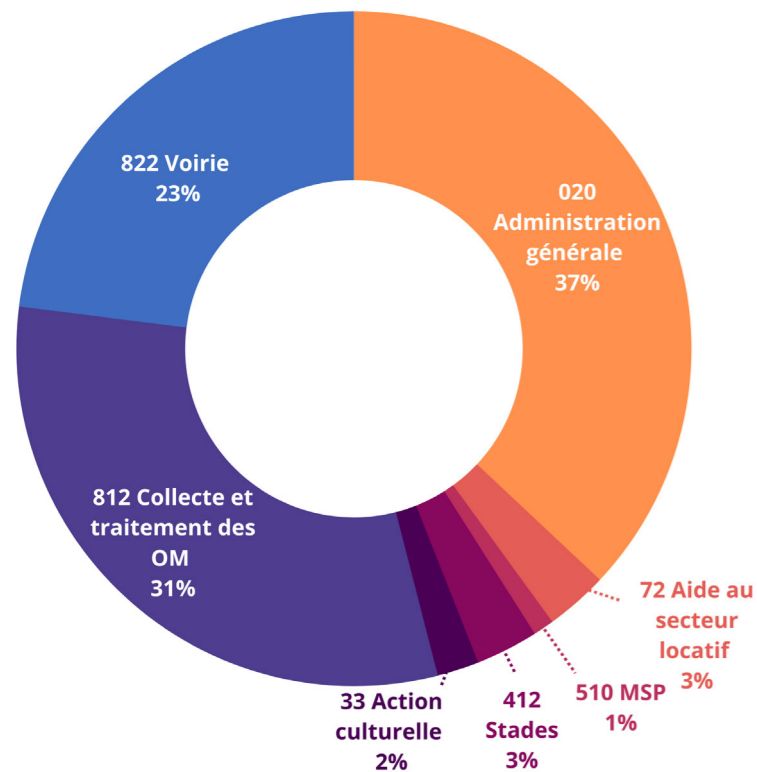
Les taux d'impositions votés en 2022 sont les suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 1,38%
- Taxe foncière (non bâti) : 58,21%
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 10%
- TEOM : 10,99% (PAP) et 9,74% (PAV)

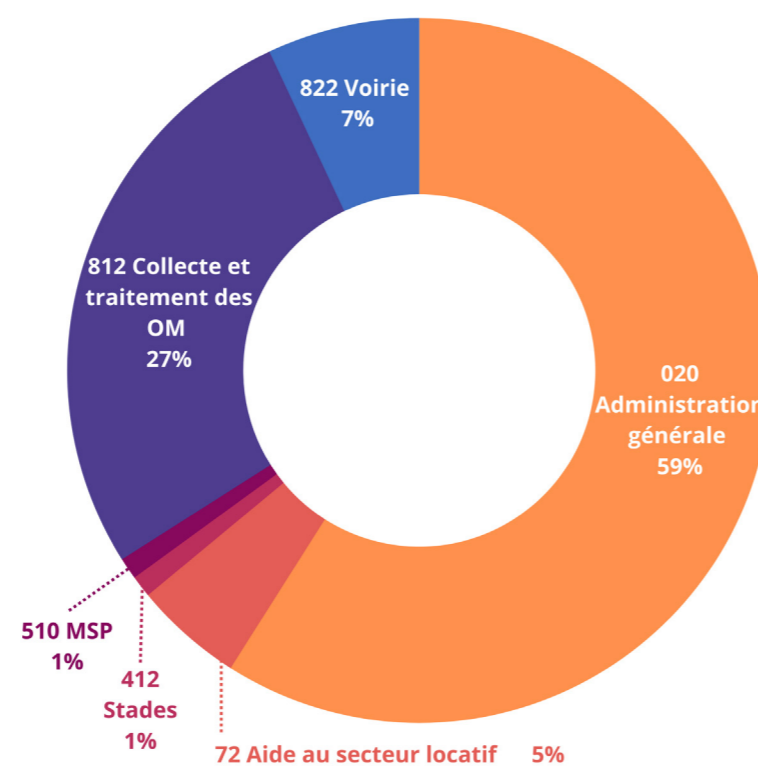
BUDGETS ANNEXES	RECETTES	DÉPENSES
ZAC Saint Pardoux Isaac	9 600 €	3 982,45 €
Prestations aux communes	33 267,03€	33 267,03 €



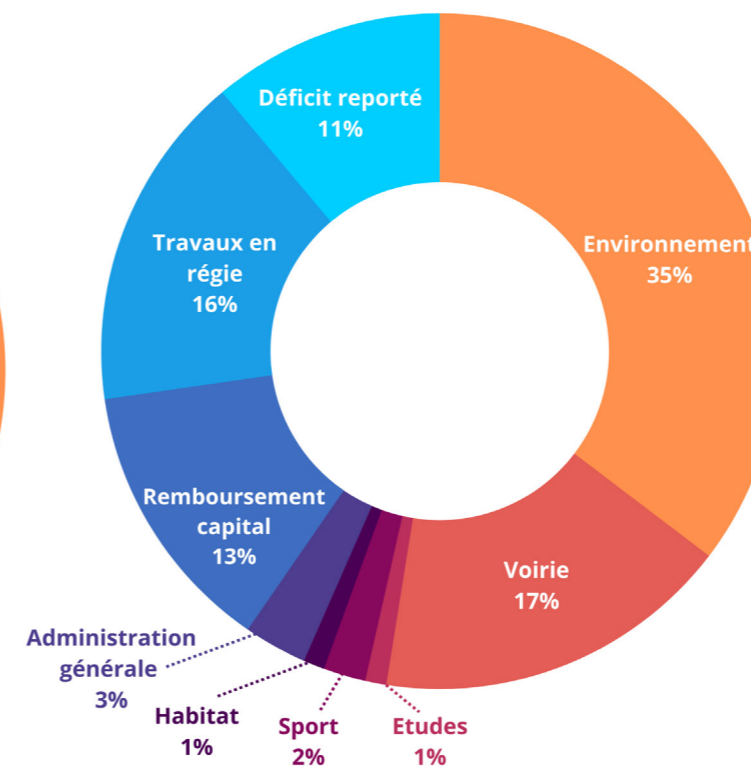
Dépenses par fonction : **4 752 022,14€**



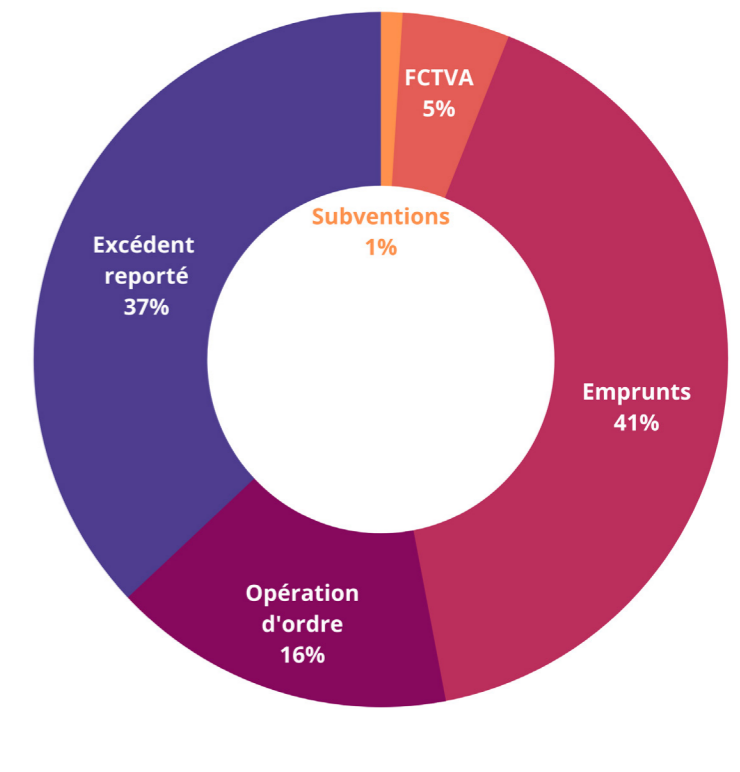
Recettes par fonction : **5 437 324€**



Dépenses réelles : **1 879 830,75€**



Recettes réelles : **1 823 374,12€**



FONCTIONNEMENT

INVESTISSEMENT

Ressources humaines

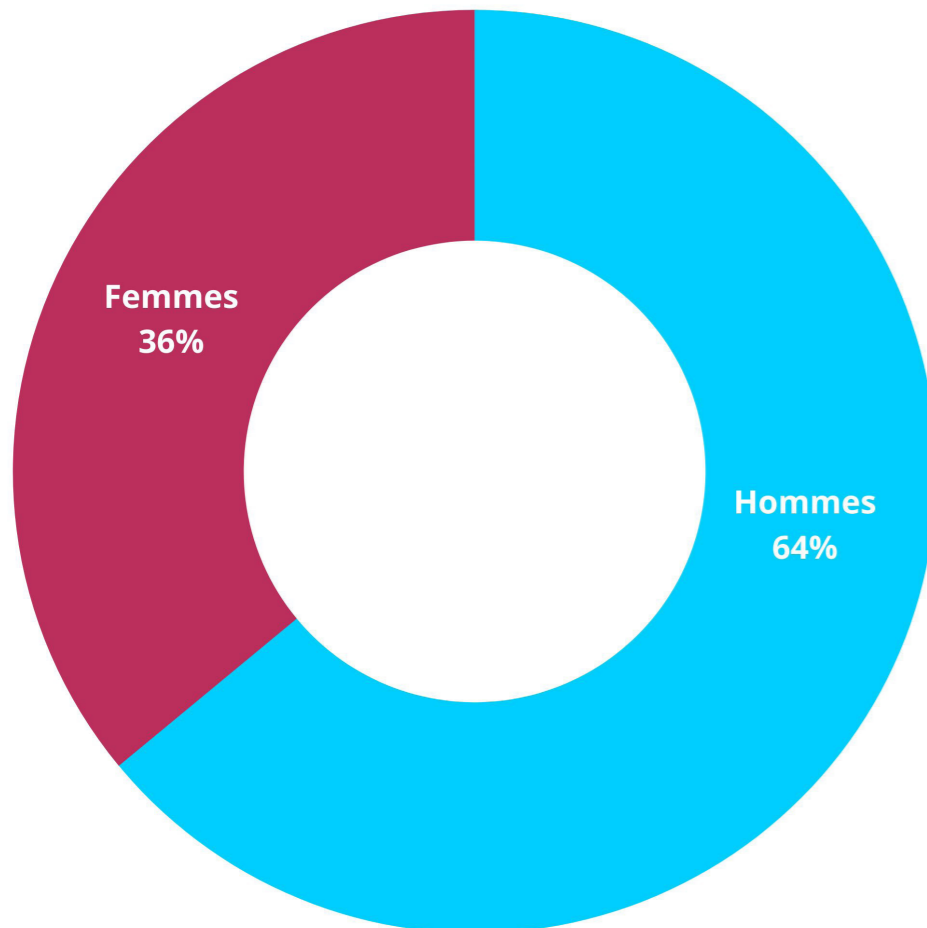
Faits marquants 2022 : externalisation du service de collecte des ordures ménagères, modification du RIFSEEP, mise en place du télétravail et des astreintes au Service Voirie.

Mouvements dans l'année :

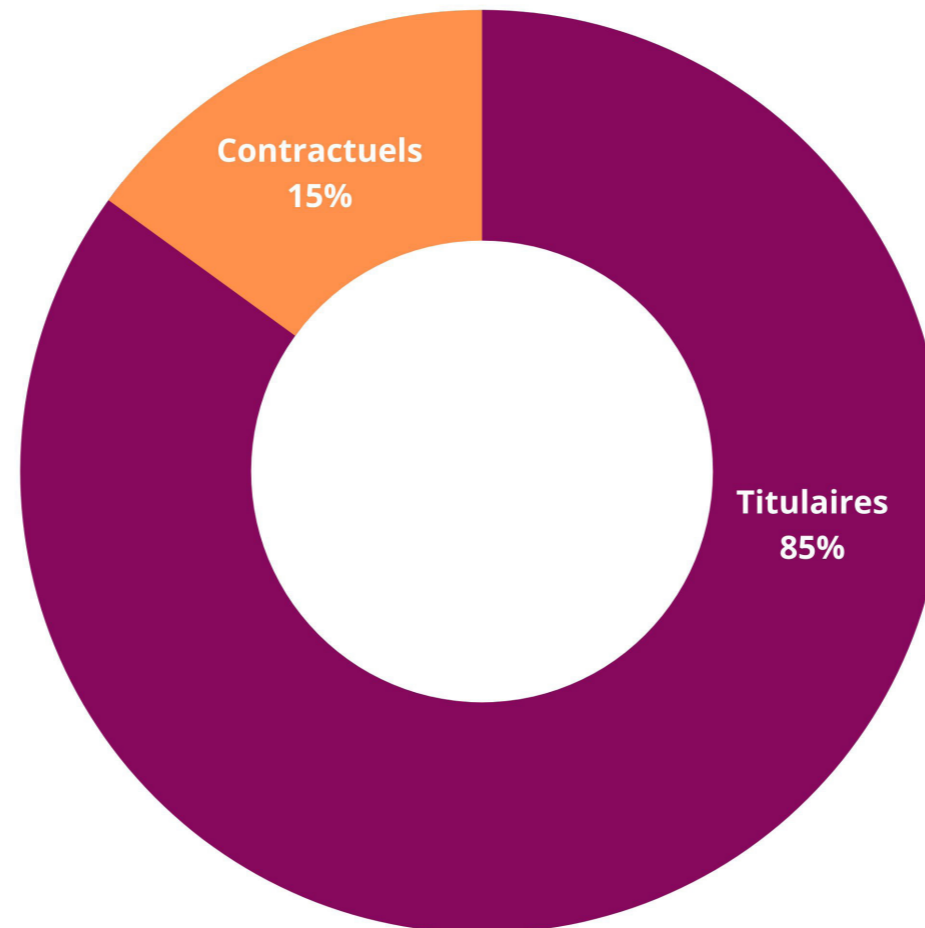
- 1 agent nommé stagiaire
- 1 titularisation
- 1 arrivée par mutation
- 5 démissions
- 1 départ à la retraite
- 2 renouvellements de contrat de projet
- 1 contrat de projet
- 6 CDD
- 1 Temps Partiel Thérapeutique
- 1 disponibilité pour convenances personnelles
- 1 détachement sur emploi privé



Répartition hommes/femmes au 31 décembre 2022



Répartition titulaires et contractuels au 31 décembre 2022



Urbanisme

Le service d'Application du Droit des Sols (ADS), mutualisé entre 9 communes, est assuré par la Communauté de communes depuis 2015, dans le cadre de la loi NOTRe. Les permis de construire, les déclarations préalables ou encore les certificats d'urbanisme sont instruits par le service. Celui-ci intervient en appui auprès des communes.

Le service accompagne actuellement deux groupements, de cinq communes chacun, dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Pour le premier groupement, le travail a débuté fin 2021, et pour le second, fin 2022. Sur les dix communes concernées, une est déjà en PLU (révision générale), cinq sont en carte communale et quatre sont actuellement sans document.

Liste des communes instruites par le service ADS en 2022 : AGNAC, LAUZUN, LAVERGNE, MIRAMONT DE GUYENNE, MOUSTIER, PEYRIERE, ROUMAGNE, ST PARDOUX ISAAC, LA SAUVETAT DU DROPT.

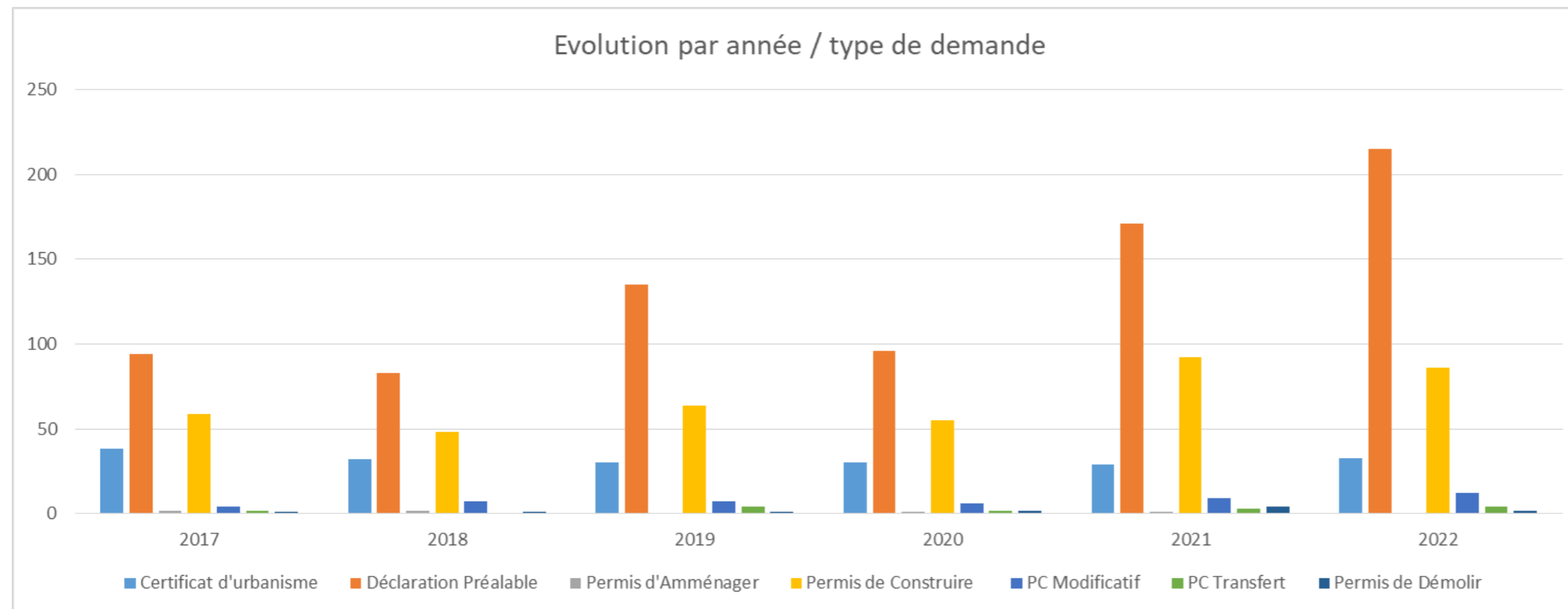
Déménagement des locaux en septembre 2022 dans le bâtiment de France services, à Miramont de Guyenne.

86 
demandes de permis de construire

215 
demandes de déclarations préalables

352 
dossiers instruits

2
agents



Aménagement et développement du territoire

Développement économique

La Communauté de communes gère la zone d'activités « ZAC de Rébéquet » située sur la commune de SAINT PARDOUX ISAAC.

L'Hôtel d'entreprises, créé en 2011, est composé de deux locaux de 75m² à 200€ HT de loyer et d'un local de 175m² à 400€ HT de loyer. Tous comprennent un bureau, un atelier et des sanitaires.

La Communauté de communes apporte également son soutien financier aux entreprises et artisans du territoire dans le cadre de l'OCMACS (Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services).

En 2022, 6 projets ont été accompagnés soit un montant total de 15 183,86€ versé par la Communauté de communes.

Autres temps forts 2022
"Soirée Entreprises" le 6 octobre 2022 à Roumagne : 50 entrepreneurs ont pu échanger avec les partenaires économiques et Pôle Emploi ;
"Job Dating" du 5 mai à la salle des fêtes de Saint Pardoux Isaac : 74 visiteurs.



Soirée Entreprises



* La Communauté de Communes du Pays de Lauzun invite les entreprises à se retrouver lors d'une soirée d'information sur les dispositifs pour accompagner leur développement.

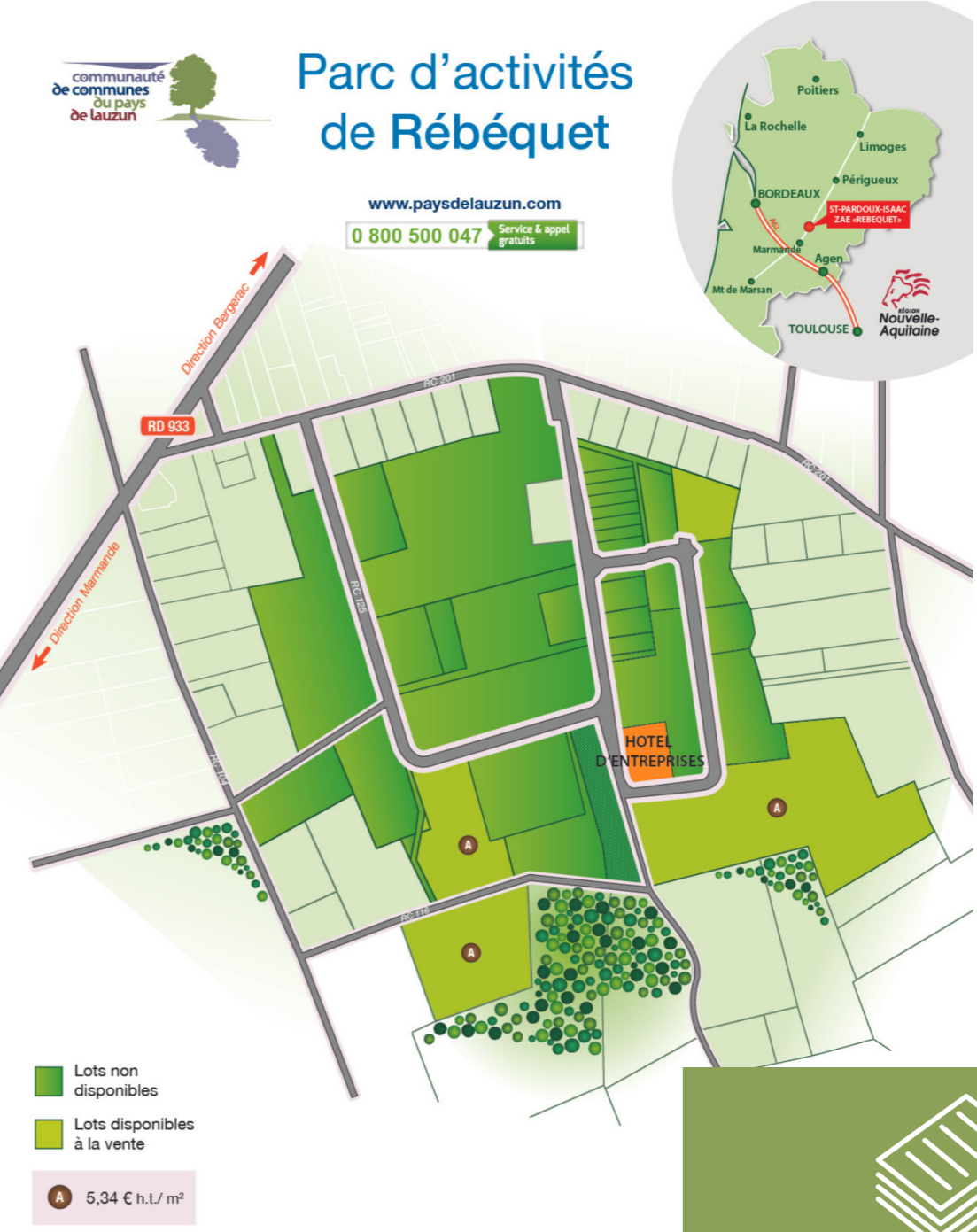
Elle aura lieu
Jeudi 6 octobre 2022 à 18 h 30
Salle des fêtes de ROUMAGNE

Intervenants
Chambres consulaires, Initiative Garonne, Pôle Emploi, CJP, ...

Un moment de convivialité sera offert par la Communauté de Communes à l'issue de la soirée.



Job Dating 2022 - Crédit photo : Communauté de communes du Pays de Lauzun




6
dossiers OCMAACS
accompagnés

Agriculture

La Communauté de communes soutient les agriculteurs qui s'installent dans le respect de la convention passée avec la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

En 2022, la Communauté de communes a aidé financièrement 2 agriculteurs non bénéficiaires de la Dotation Jeunes Agriculteurs pour leur installation soit un montant total de 6 000€, dans les secteurs suivants : élevage, cultures céréalières et maraîchage bio.

La Communauté de communes a construit un nouveau partenariat avec l'Association Départementale des Piégeurs et le Syndicat de Rivière et Dropt Aval pour organiser des opérations de piégeage des ragondins.

Autres temps forts 2022

"Soirée Agriculteurs" le 8 décembre 2022 à Peyrière en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Lot et Garonne.



2

agriculteurs
accompagnés

3



secteurs de piégeage

562

ragondins



Photographie : Pruniers, Saint Colomb de Lauzun, 2019, Mathieu MAXIME, Médiathèque Tourisme Lot-et-Garonne



SOIREE AGRICULTURE

LES THEMES

Energies

Renouvelables, *

Méthanisation.

Transmission—
Installation.

Travail et handicap
en agriculture.

Témoignages

d'agriculteurs du
Pays de Lauzun.

La Communauté de Communes du Pays de Lauzun invite les agriculteurs à se retrouver lors d'une soirée d'information qui aura lieu

Jeudi 8 décembre à 19 h

Salle des fêtes

PEYRIERE

Intervenants

Chambre d'Agriculture,
Territoire d'Energie 47, MSA,
SAFER, ESAT Le Mérignac.

Un moment de convivialité sera offert par la Communauté de Communes à l'issue de la soirée.

Tourisme

La Communauté de communes a délégué cette compétence à l'Office de Tourisme du Pays de Lauzun (OTPL) qui assure la collecte, la diffusion de l'information et la promotion touristique du territoire.

L'accueil des visiteurs se fait sur 3 bureaux d'informations touristiques situés sur les communes d'Allemans du Dropt, Lauzun et Miramont de Guyenne.



Autre temps fort 2022

"Les Burgondiales burlesques" à Bourgoynague fin août.

140 000€
subvention

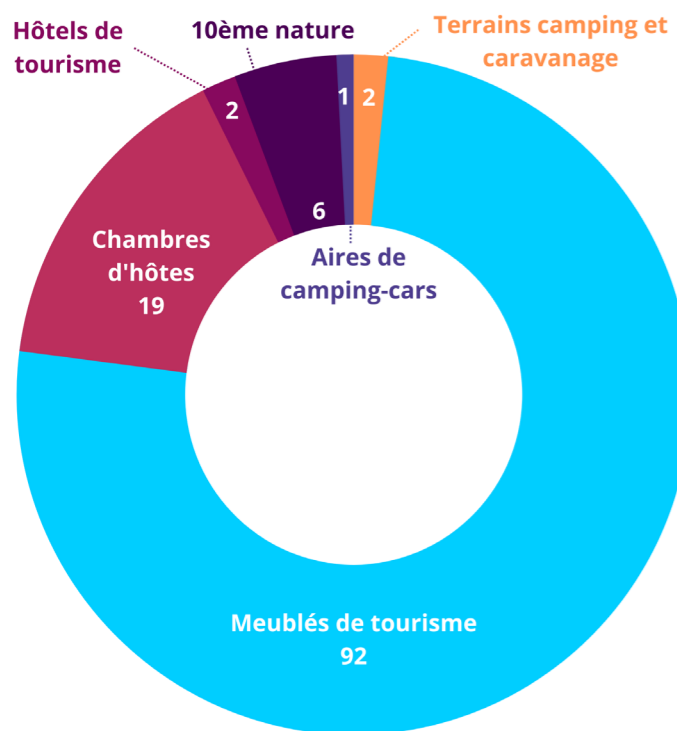
Taxe de séjour

Depuis sa création en 2016, la taxe de séjour est gérée par la Communauté de communes du Pays de Lauzun.

Les opérateurs numériques et les hébergeurs du territoire reversent la taxe de séjour selon un mode de calcul spécifique à chaque type d'hébergement et à son classement.



Répartition par types d'hébergements en 2022 : **total 122**



Photographie : Les Burgondiales burlesques, Bourgoynague, 2022, Morgane BEAUJARD.

Habitat

Programme « Opération de Revitalisation de Territoire » (ORT) et « Petites Villes de Demain » (PVD)

Suite à la signature de la convention d'adhésion au programme PVD en juin 2021, la CCPL procédait au recrutement et à l'embauche du chef de projet PVD. S'en est suivi en octobre 2021 le lancement de l'étude de revitalisation du territoire qui préfigure la convention d'ORT via l'assistance technique du Conseil départemental de Lot-et-Garonne.

Programme d'Intérêt Général Habitat (PIG)

La Communauté de communes apporte son soutien aux travaux de rénovation énergétique. Pour 2022, 23 dossiers ont été aidés financièrement par la collectivité soit un montant total de 21 500€.

PRÉSENTATION
DIAGNOSTIC
FÉVRIER 2022

VALIDATION POLITIQUE DE LA STRATÉGIE
DE REVITALISATION DU TERRITOIRE
JUIN 2022

VALIDATION POLITIQUE DU
PROJET DE PLAN D'ACTION
OCTOBRE 2022

Logements communautaires

Coût annuel 2022 : 144 265,19 €

Entre 2000 et 2005, 36 logements conventionnés ont été construits sur 18 communes du territoire. S'ajoute à ces 36 logements sociaux, le Hameau intergénérationnel situé à « La Concade », sur la commune d'Allemans du Dropt, qui a vu la création en 2010 de 13 logements T2 et T3 conventionnés.

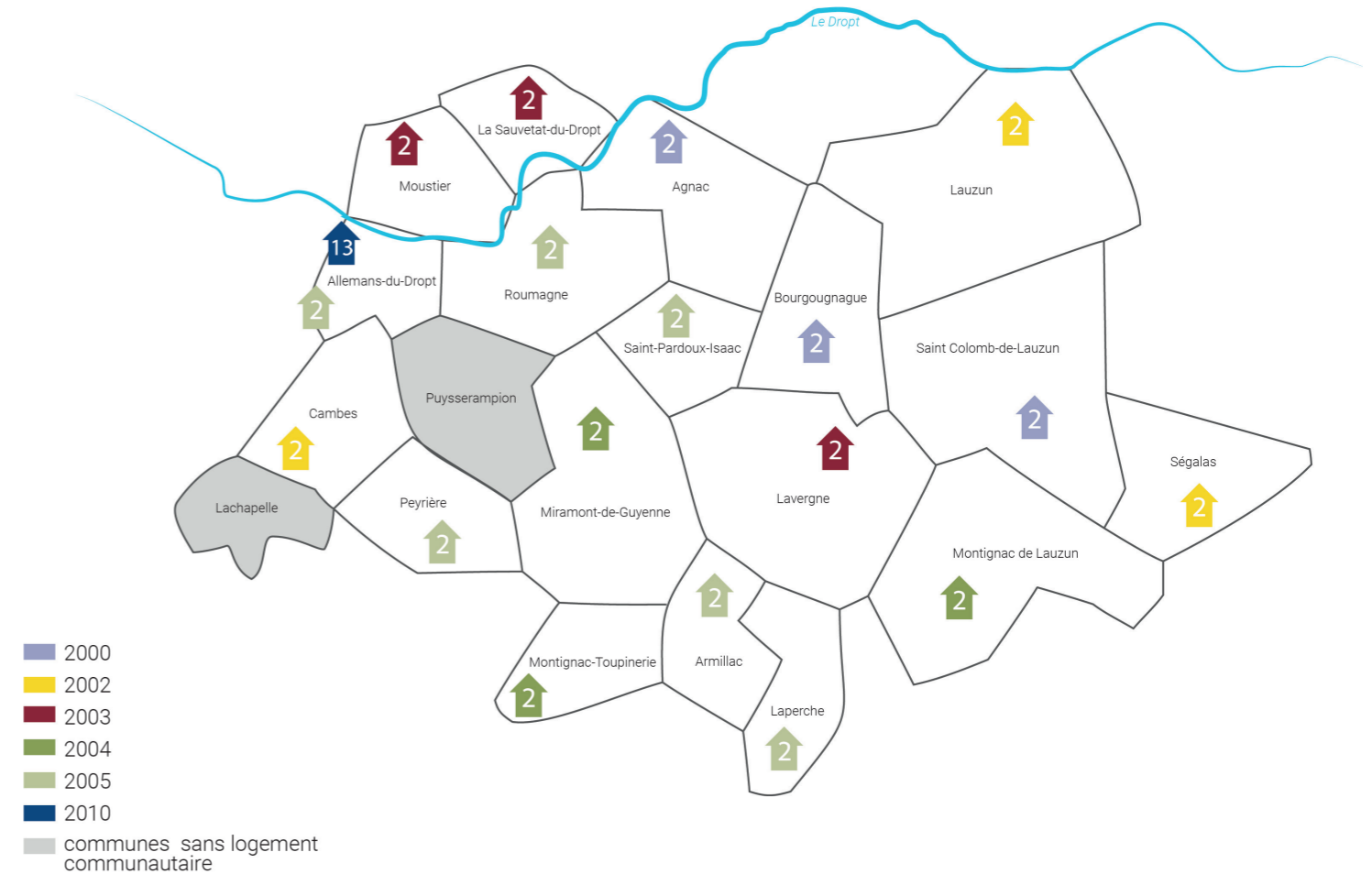
Autre temps fort 2022

4 locataires sont entrés au Hameau "La Concade" en 2022, dont 2 couples d'ukrainiens, la CCPL apportant son soutien au peuple ukrainien en logeant des familles.



Nombre de logements communautaires

par année de construction et par communes



Environnement

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

La Communauté de communes a délégué la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations (GeMAPI) aux Syndicats de Rivière.

Gestion et collecte des déchets

Coût annuel 2022 : 1 474 178,93 €

L'année 2022 a été marquée par des changements importants :

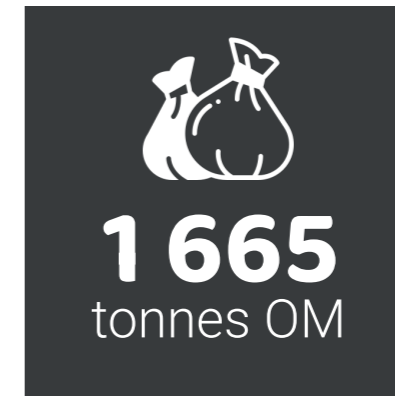
- Extension des consignes de tri : tous les emballages plastique et papier se trient à compter du 1^{er} juillet 2022 ;
- Généralisation de la collecte des ordures ménagères et emballages en porte-à-porte sur l'ensemble du territoire à compter du 1^{er} juillet 2022. Auparavant, la collecte des OMr (Ordures Ménagères résiduelles) était assurée en porte-à-porte sur 11 communes du territoire et en point d'apport volontaire sur les 9 autres communes.
- Externalisation de la collecte des OMr et RSHV (Recyclables Secs Hors Verre) à un prestataire extérieur à compter du 1^{er} juillet 2022. Jusque-là, la collecte était gérée par une équipe de 4 agents communautaires ;
- Dotation de bacs à l'ensemble des habitants du territoire et mise en place de colonnes enterrées et semi-enterrées dans les centres-bourgs de 4 communes et habitat vertical (11 Points d'Apport Volontaire au total).

Pour la collecte du verre, le marché de prestation de services a été renouvelé le 1^{er} janvier 2022 et réalisé par VEOLIA sur les Points d'Apports Volontaires installés sur les 20 communes.

La déchèterie communautaire, située sur la commune de Miramont de Guyenne, reçoit l'ensemble des autres déchets (sous condition) : tout venant (déchets enfouis), végétaux, bois, carton, gravats, textiles...



Photographie : Déchèterie, Miramont de Guyenne, Communauté de communes du Pays de Lauzun.



Photographie : Camion de collecte, Communauté de communes du Pays de Lauzun.

Prévention et réduction des déchets

Afin de sensibiliser un plus grand nombre d'habitants du territoire à la réduction des déchets, la Communauté de communes du Pays de Lauzun peut compter sur son animateur biodéchets, en poste depuis juillet 2021, pour animer diverses actions.

Actions de sensibilisation

- 22 animations dont 4 auprès des scolaires;
- Permanence tous les mercredis après-midi, à l'ancienne déchèterie, pour la distribution de composteurs et échanger avec le public sur la transmission des bons gestes de tri.

Biodéchets

- Mise en place de sites de compostage de quartier (4) et en établissement (5)
- 390 composteurs distribués
- 20 usagers ayant suivi une formation certifiante prise en charge par Valorizon et la Communauté de communes du Pays de Lauzun (18 référents et 2 guides composteurs)



En Pays de Lauzun,
**TRIONS PLUS,
JETONS MOINS !**



POURQUOI CES CHANGEMENTS ?

POUR RÉPONDRE À UN ENJEU ENVIRONNEMENTAL
La réduction des déchets est un enjeu planétaire de préservation de l'environnement. Nous produisons de plus en plus de déchets et ceux-ci ont un impact considérable sur notre équilibre environnemental.

En Pays de Lauzun, les ordures ménagères, c'est à dire le contenu de nos sacs noirs, sont enfouis sur les sites de Monflanquin (4.7) et Lapouyade (3.3). Cela représente près de **200 kg par an et par habitant** qui sont ainsi stockés dans des casiers immenses, prévus à cet effet.

Pourtant, sur ces 200 kg de déchets enfouis, **près de la moitié auraient pu être valorisés s'ils avaient été compostés ou triés !**

Alors, **tous ensemble**, nous pouvons nous mobiliser pour diminuer le volume de nos déchets et préserver notre environnement !

POUR RÉPONDRE À UN ENJEU FINANCIER
Le coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères ne cesse d'augmenter. Par exemple, pour chaque tonne d'ordures ménagères enfouies, la Communauté de Communes, en tant que collecteur des déchets sur son territoire, doit s'acquitter d'une taxe (la TGAP, Taxe Générale sur les Activités Polluantes). En 2019, la TGAP était fixée à 24 € la tonne. **En 2022**, elle s'élève à **45€ la tonne** et s'élèvera à **65€ la tonne en 2025 !** Ces coûts sont supportés par la collectivité, c'est-à-dire **nous tous** à travers nos impôts.

COMMENT RÉDUIRE SES DÉCHETS ?
On peut diminuer considérablement le volume de nos sacs noirs en triant plus et mieux. Le contenu de nos sacs noirs est en effet constitué à plus de la moitié de déchets qui pourraient être valorisés : verre, déchets organiques, emballages plastiques, déchets destinés à la déchèterie...

- Réduisons nos déchets à la source en privilégiant les produits en vrac et en optant pour des produits réutilisables
- Dépousons le verre dans les colonnes à verre, il se recycle à l'infini !
- Compostons les déchets organiques (époussures, restes de repas...)
- Valorisons au maximum nos emballages et papiers

Nous avons le pouvoir de maîtriser la facture des ordures ménagères en triant plus et mieux afin de réduire le volume de nos sacs noirs.

UNE TARIFICATION DÉCHETS PLUS ÉQUITABLE DÈS 2024

Ces mesures visent à préparer la modification de la tarification déchets. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative dite TEOMi remplacera en 2024 l'actuelle TEOM. Le dispositif de répartition des coûts de collecte et de gestion des ordures ménagères sera ainsi plus juste et plus équitable.

COMMENT CELA VA T-IL FONCTIONNER ?

- 01 Chaque foyer dispose d'un **bac noir pucé**
- 02 ou d'un **badge** pour se rendre à la colonne enterrée de son quartier
Seuls certains foyers (centre bourg de Monflanquin, Centre de la Vallée de la Dordogne, Allées du Drac, Lauzun et certains résidents en habitat collectif) disposent d'un badge.
- 03 Le camion de collecte lit les puces lors de son passage
- 04 Les données sont transmises par la CCPL au Trésor Public qui les intègre dans le calcul de la TEOMi

Les données issues des colonnes et du camion remontent dans le système d'information de la CCPL.

2022 ET 2023 SONT DES ANNÉES TESTS
Les données seront réellement comptabilisées à partir de 2024 et intégrées à la TEOMi sur l'avis de taxe foncière 2025.

Extrait du "Guide du tri" publié par la Communauté de communes du Pays de Lauzun en juin 2022 et disponible en PDF sur notre site web.

Services à la population

Maison de Santé Pluriprofessionnelle

Coût annuel 2022 : 42 775,53 €

Ouverte en décembre 2014, elle accueille divers professionnels de santé : 2 médecins généralistes, 2 podologues, 1 ergothérapeute, 1 orthoptiste, 2 chirurgiens-dentistes, le Centre Médico Psychologique «antenne La Candélie», l'UNA GUYENNE 47.

Les cabinets sont loués à 10€ HT le m² et la Communauté de communes prend à sa charge l'électricité, l'eau, l'entretien des locaux communs et des espaces verts.

Equipements sportifs

Coût annuel 2022 : 125 634,09 €

La Communauté de communes assure la gestion des équipements sportifs communautaires suivants :

- Stade de foot « Pierre Périé » et local Canoë Kayak situés sur la commune de La Sauvetat du Dropt ;
- Stade de rugby « Jean Carretier » situé sur la commune de Miramont de Guyenne ;
- Stade de foot « Marcel Mennechet » situé sur la commune de Miramont de Guyenne.

Les 2 stades de Miramont sont mis à disposition du collège Didier Lamoulié et des Domaines du Saut du Loup pour l'accueil d'enfants pour des activités de loisir et sportives.

Réalisations 2022 : balisage de 9 circuits de randonnées VTT, l'acquisition d'un panneau d'affichage pour le stade de foot de la Sauvetat, l'acquisition de défibrillateurs pour les 3 stades et d'1 but mobile.

Suite à la mise en place d'un règlement d'attribution des fonds de concours pour les équipements sportifs en 2021, la CCPL a attribué 3 fonds de concours en 2022 :

- commune de La Sauvetat du Dropt pour la réfection de l'éclairage du stade de foot (9 644, 35€) ;
- commune de Lauzun pour la réfection des panneaux de basket (3 152€) ;
- commune de Miramont de Guyenne pour la réfection d'un cours de tennis (10 000€).



Photographie : Maison de Santé Pluriprofessionnelle, Miramont de Guyenne, 2023, Communauté de communes du Pays de Lauzun.



Photographie : Stade de football communautaire, La Sauvetat du Dropt.



3

stades
communautaires



3

fonds de
concours attribués

Autre temps fort 2022

Soirée des sportifs et bénévoles
méritants le 16 décembre à Agnac :
14 personnes récompensées

Enfance et Jeunesse

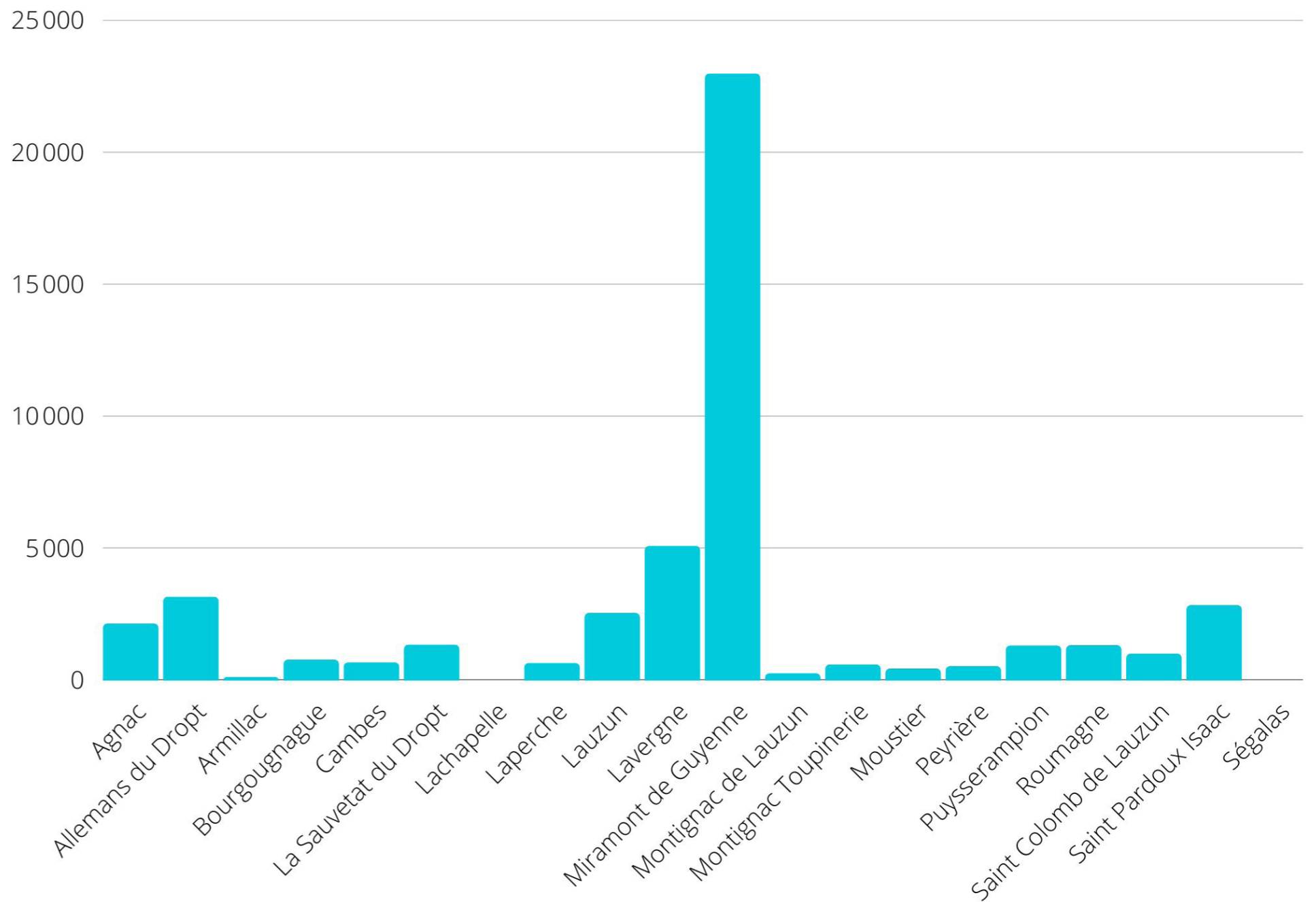
La Communauté de communes soutient au fonctionnement de l'association Amicale Laïque de Miramont de Guyenne, gestionnaire de l'accueil de loisir sans hébergement de Miramont de Guyenne accueillant les enfants sur le temps extra-scolaire. En 2022, la Communauté de communes a versé la somme de 90 000€ à cette association.



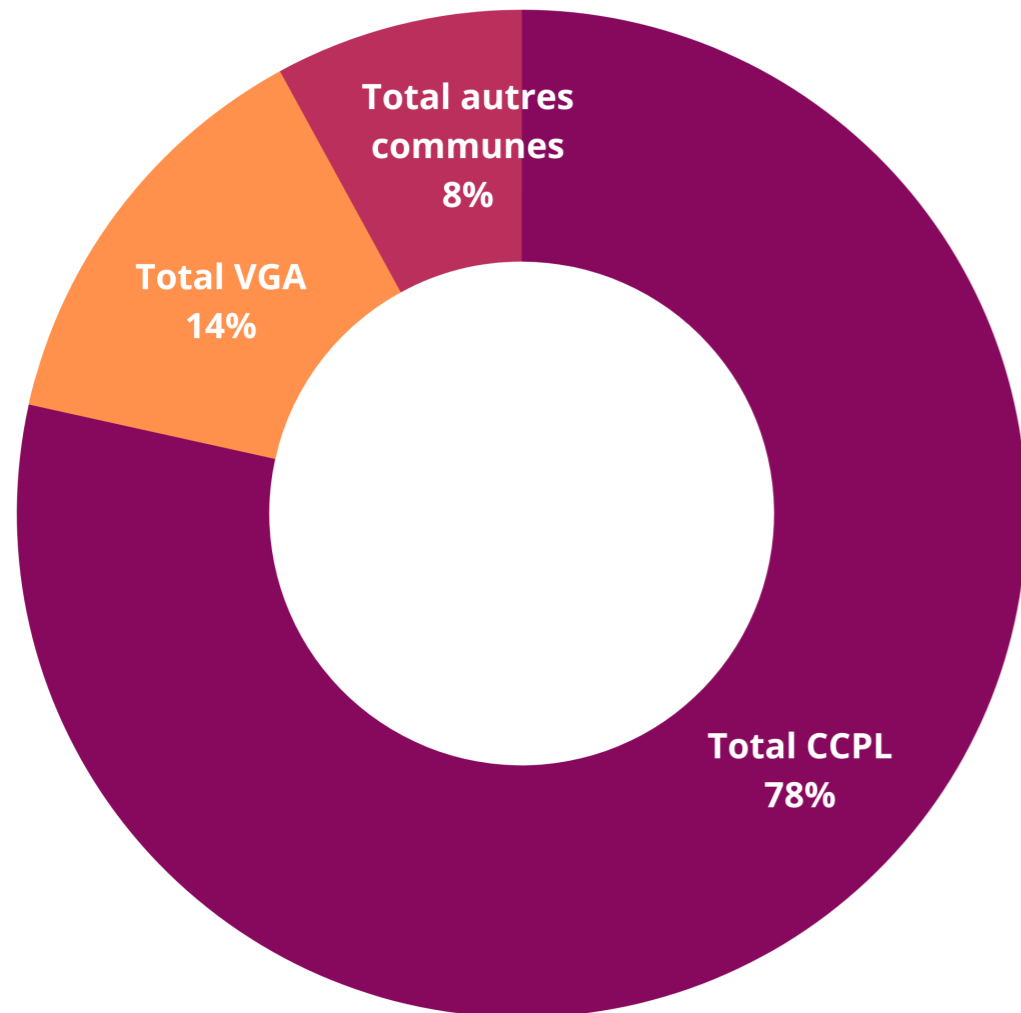
Amicale Laïque
MIRAMONT-DE-GUYENNE

90 000€
subvention

Fréquentation par communes du Pays de Lauzun en nombre d'heures



Répartition par secteur et par nombre d'heures de présence



Culture

Coût annuel 2022 : 88 804,20 €

La Communauté de communes a accordé son soutien et sa confiance à 6 associations de son territoire.

Elle a participé financièrement à l'organisation de 13 manifestations culturelles en Pays de Lauzun :

- L'Art Voyageur le long de la véloroute du 30 avril au 30 juin ;
- 28^{ème} édition du Festival des Arts de la rue à Miramont de Guyenne du 6 au 7 août ;
- 18^{ème} rencontre des communes aux noms burlesques en Pays de Lauzun à Bourgougnague du 26 au 28 août ;
- L'itinérance culturelle sur 10 communes en Pays de Lauzun de mai à novembre.

Comme chaque année, elle a organisé ou co-organisé plusieurs événements :

- 19^{ème} édition du Concours de Contes et Nouvelles avec une remise des prix le 10 juin à Laperche ;
- Randonnée du Patrimoine le 9 septembre à Puysserampion ;
- Un spectacle Jeunes Publics le 1er décembre à Miramont de Guyenne à destination des écoles du territoire, avec 411 enfants participants ;
- Un spectacle musical le 5 novembre à Allemans du Dropt.



Photo : Festival Les burgondiales burlesques, Bourgougnague



Photographie : Cérémonie de Remise des prix 19^{ème} édition du Concours de Contes et Nouvelles, Laperche, Communauté de communes du Pays de Lauzun.

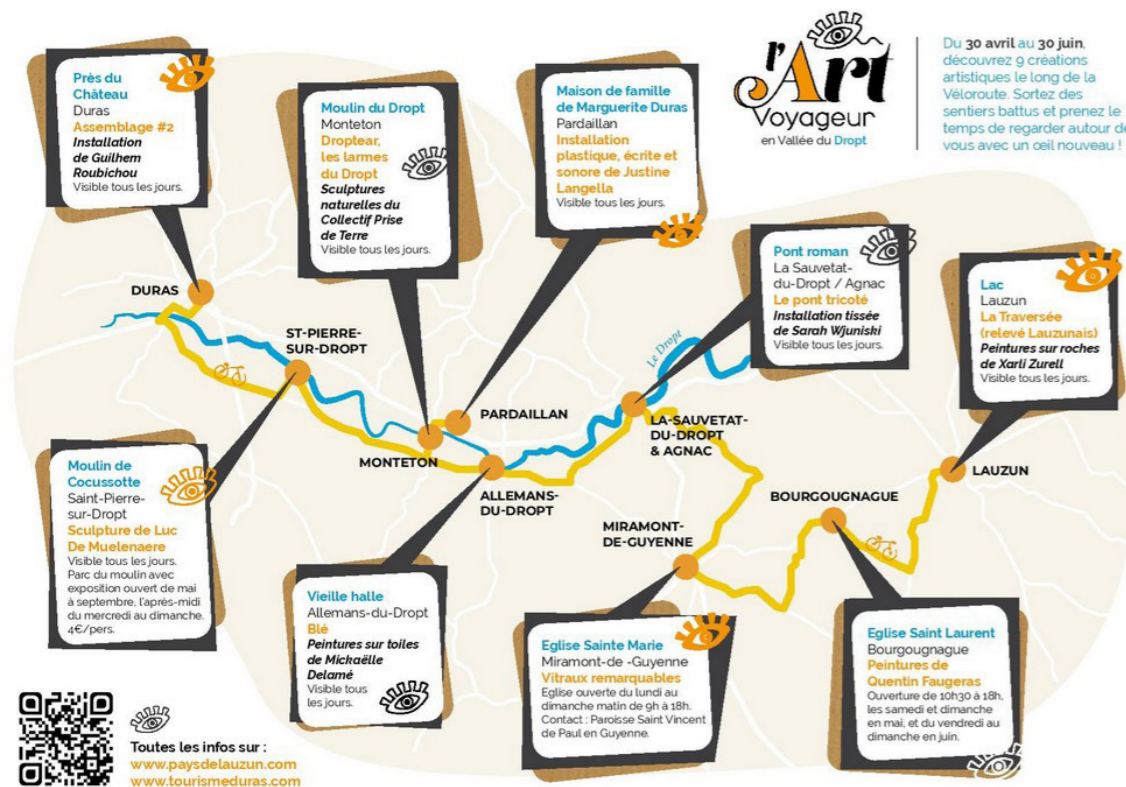


Photo : Randonnée du patrimoine, Puysserampion



Voirie

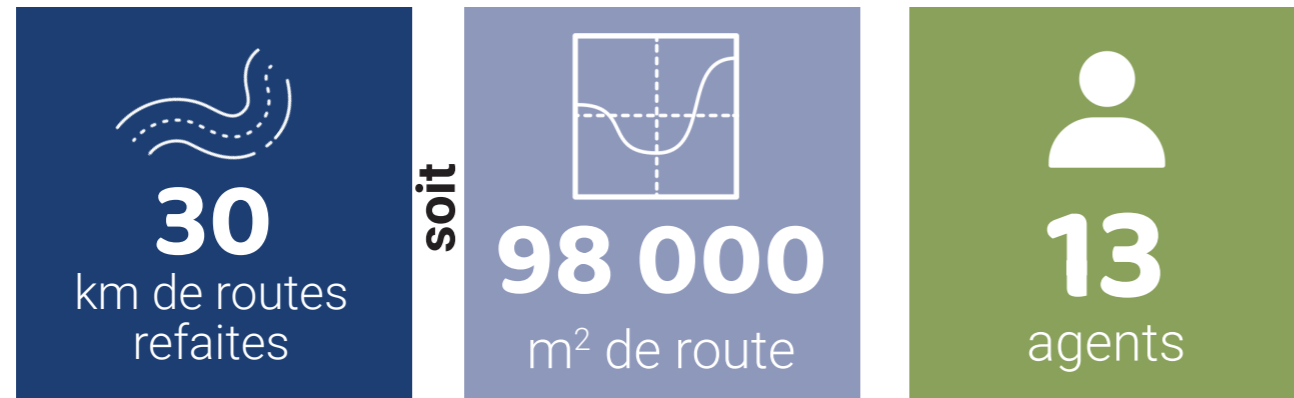
Coût annuel 2022 : 1 103 602,26 €

Le service Voirie de la Communauté de communes intervient auprès des communes pour divers travaux : fauchage, émulsion, espaces verts... Pour 2022, les travaux communes représentent 1 150 heures, toutes tâches confondues.

Le service Espaces Verts a en charge l'entretien des terrains communautaires : stades foot de La Sauvetat-du-Dropt et de Miramont de Guyenne, stade de rugby de Miramont, la ZAC de Rébéquet, le Hameau intergénérationnel "La Concade", le jardin de la Communauté de communes, la déchèterie et les abords de la Maison de Santé et de France services. La voirie a à sa disposition 415 km de route soit 1 477 194 m².

Autre temps fort 2022

Acquisition de deux tracteurs-épareuses



Photographie : Fauchage, Service Voirie, Communauté de communes du Pays de Lauzun.

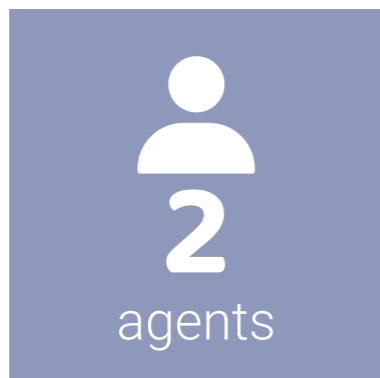


Photographies : Nouveaux tracteurs du Service Voirie, Communauté de communes du Pays de Lauzun.

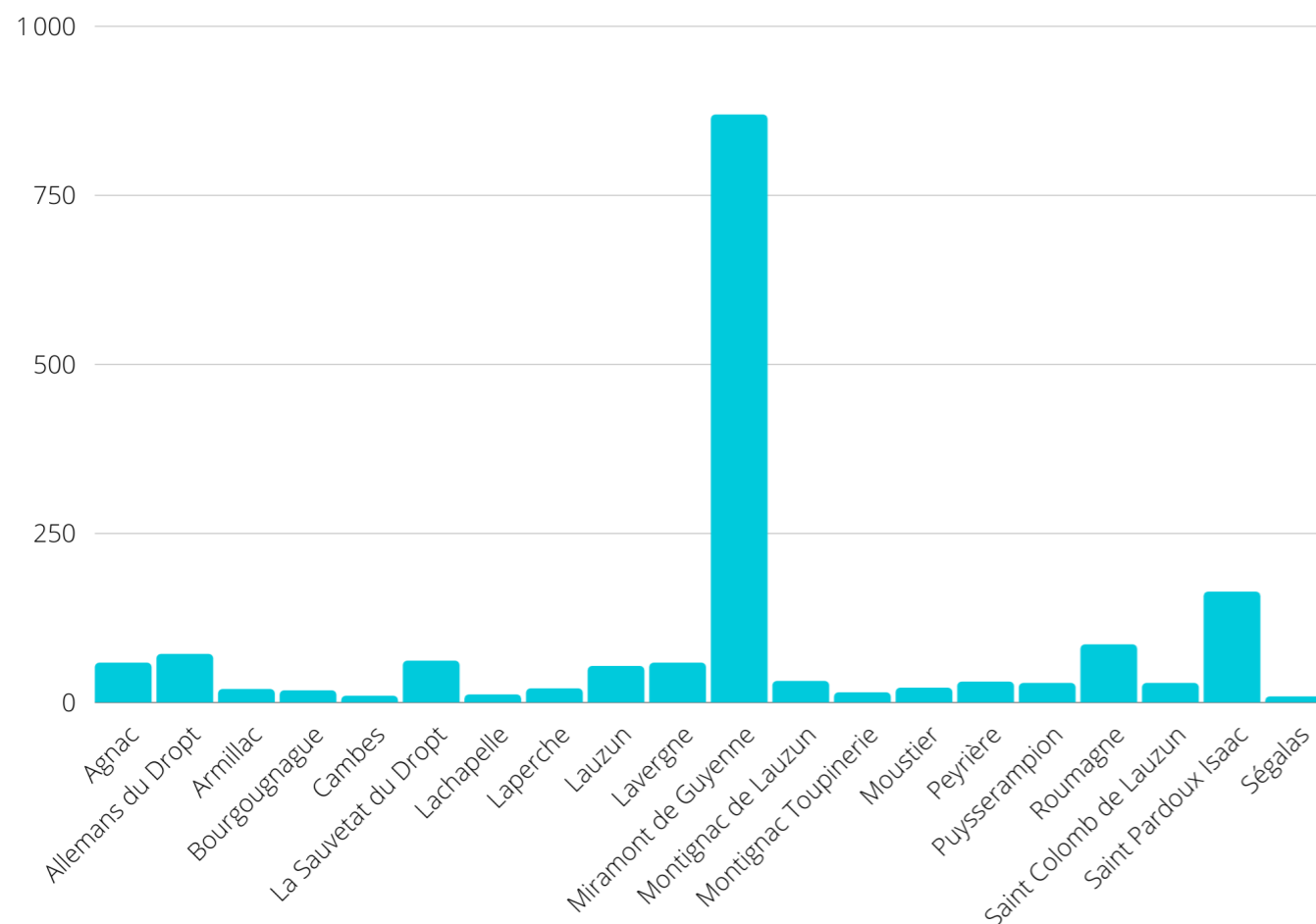
France services

Coût annuel 2022 : 71 892,25 €

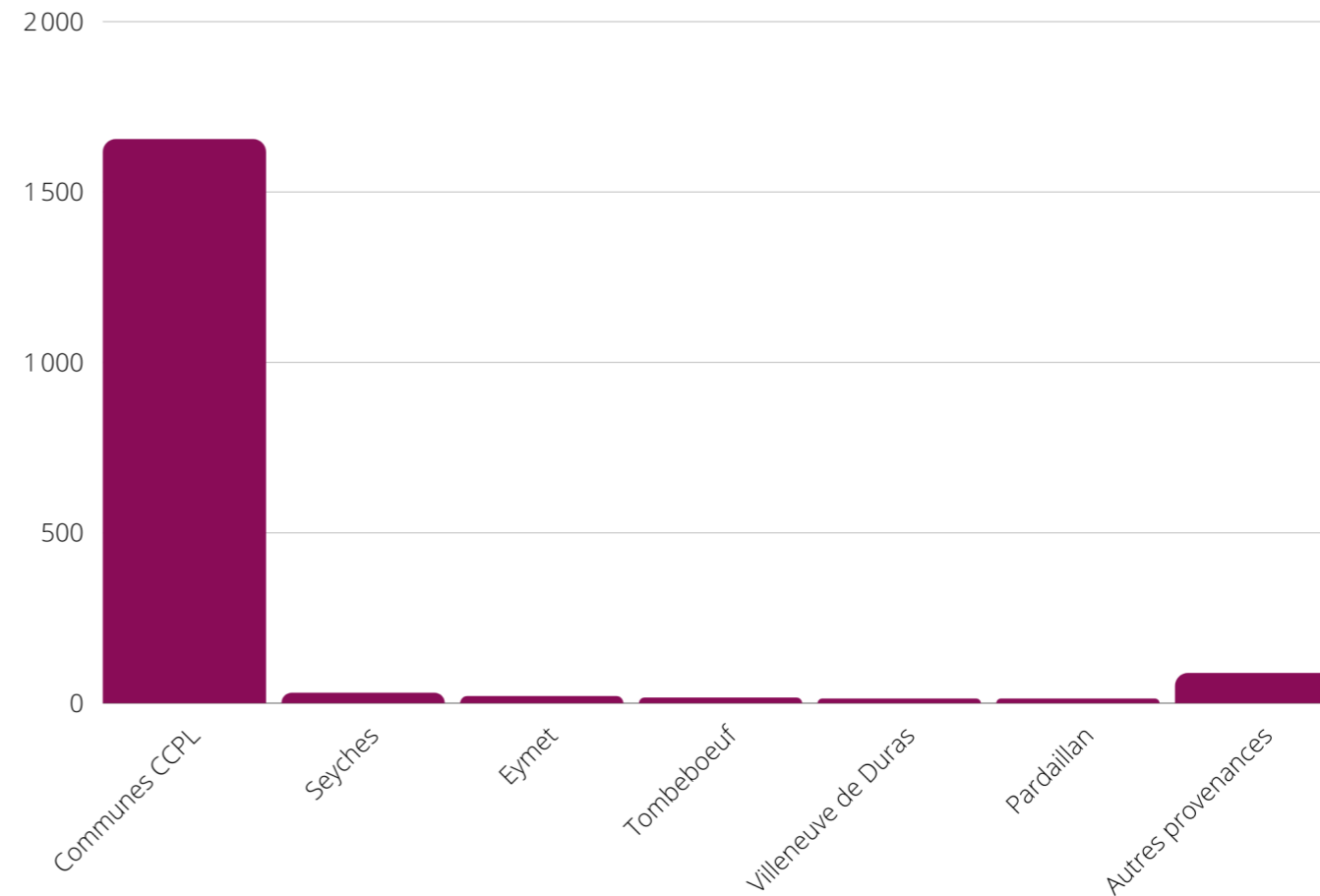
Afin de lutter contre la fracture numérique et l'illectronisme et pour ne pas créer de rupture d'égalité devant le service public, la CCPL a décidé de développer une structure France services au coeur du territoire. Située à Miramont, celle-ci a ouvert ses portes le 5 juillet 2022 et a été inaugurée le 3 septembre. Les conseillers assurent l'accueil quotidien, accompagnent et orientent le public vers les opérateurs.



Répartition des sollicitations par commune membre de la Communauté de communes du Pays de Lauzun en 2022 : **total 1 654**



Répartition des sollicitations par commune extérieure à la Communauté de communes du Pays de Lauzun en 2022 : **total 174**



Rapport d'activité 2022 réalisé par la Communauté de communes du Pays de Lauzun.

Siège

5 rue Pissebaque, 47410 Lauzun
05.53.94.49.21
communautecommunes@cpl47.fr
www.ccpl47.fr

France services

28 boulevard Jules Ferry, 47800 Miramont de
Guyenne
05.53.79.67.97 - 07.88.99.95.55
www.ccpl47.fr/france-services/

